

## Idées reçues



**Je peux fumer en forêt ou faire un barbecue**

**FAUX** En forêt et à moins de 200 mètres, toute l'année, il est interdit de fumer ou de faire du feu, même au bord de l'eau.



**1 feu sur 2 est d'origine accidentelle !**

**VRAI** Près de la moitié des feux est d'origine accidentelle (machine outil, mégot, feux de végétaux, barbecue...) essentiellement due à l'imprudence et à la négligence. Près de l'autre moitié des feux est d'origine malveillante (conflit d'occupation des sols, pyromanie...)

**Dans les pinèdes, le feu se propage par l'explosion des pignes de pin.**

**FAUX** Les écorces de pin se détachent du tronc sous l'effet de la chaleur puis sont transportées et retombent à l'avant de l'incendie en générant un nouvel incendie. Ce phénomène est appelé « saute de feu » et peut atteindre plusieurs centaines de mètres.

En savoir plus sur les prescriptions à respecter  
[www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret](http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret)

### Textes réglementaires de référence

Article 84 du règlement sanitaire départemental

Arrêté Préfectoral N° 2002. 01.1932 du 25 avril 2002  
relatif à la prévention des incendies de forêts

Arrêté Préfectoral n°DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013

Dans les 264 communes à risque moyen et/ou fort d'incendie de forêt du département de l'Hérault, le débroussaillage est obligatoire. Il permet de protéger les personnes et les biens, de sécuriser l'intervention des personnels de la lutte contre l'incendie et de protéger la forêt.

Depuis 10 ans, chaque année  
dans l'HÉRAULT

180 incendies de forêt  
1000 ha brûlés

SOYONS RESPONSABLES !

Témoin d'un départ de feu ?

Les bons réflexes



Composer le  
**18**  
ou **112**

**donner le lieu du sinistre, l'accès,  
l'importance du feu, les dégâts, les menaces**

**ne pas raccrocher tant que l'opérateur ne  
vous le demande pas**

Direction départementale des territoires et de la mer de L'Hérault  
Directeur de publication : Matthieu GREGORY  
Réalisation : DDTM34 - SAF et COM  
© DDTM34  
Date de publication : juillet 2018

# LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Réglementation  
dans l'Hérault

Un incendie de forêt est si vite arrivé....

**DDTM34**

Direction départementale des territoires  
et de la mer

